

**COTISATIONS SOCIALES DES TNS :**

**Un projet de réforme risqué qui entrainera plus de complexité sans régler les discriminations subies par les indépendants et libéraux.**

Dans le cadre de la réforme des retraites, le Gouvernement a proposé d'ouvrir le chantier de la **simplification du calcul des cotisations et des contributions sociales des travailleurs indépendants**.

Cette résolution devrait se matérialiser dans le prochain PLFSS par une mise en place de nouvelles règles applicables aux indépendants à compter de 2025 ou 2026.

Visant officiellement à corriger les effets pénalisants des règles actuelles de détermination des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants, cette réforme se concrétiserait par la création d'un « super brut » servant de référence unique pour le calcul des cotisations et des prélèvements sociaux.

La réforme des cotisations sociales obligatoires projetée par les pouvoirs publics constitue effectivement une **occasion unique de modifier certaines dispositions discriminatoires** que subissent les indépendants et les libéraux.

Les experts de l'IPS ont évalué les avantages et les inconvénients de cette réforme des cotisations sociales telle qu'imaginée par les pouvoirs publics.

Dans une nouvelle publication « **Cotisations des TNS : pour une réforme vraiment efficace** », l'IPS analyse ce projet et **alerte sur les conséquences d'un projet inabouti**.

Fidèle à sa démarche constructive, l'IPS présente 4 autres propositions aisément applicables qui amélioreraient concrètement la situation des indépendants et des libéraux, **population de travailleurs attentive au meilleur rapport coût/prestations**.

**A propos de l'Institut de la Protection Sociale**

Créé en juin 2011, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d'idées inédit en France pour toutes les questions liées à la protection sociale de l'entreprise.

Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des Pouvoirs publics, les réflexions d'experts concernant la définition et la mise en œuvre d'une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance-retraite de la population active.

Constitué principalement d'experts financiers, juridiques et fiscaux, l'IPS a pour vocation d'être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent les réformes en cours. <https://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Bruno Chrétien – 06 60 02 34 62 – [bchretien@institut-de-la-protection-sociale.fr](mailto:bchretien@institut-de-la-protection-sociale.fr)

Dora Nanaa – 06 20 71 46 35 – [dora@agencethedesk.com](mailto:dora@agencethedesk.com)

Stéphanie Kanoui – 06 11 66 00 50 – [stephanie@agencethedesk.com](mailto:stephanie@agencethedesk.com)